



# PROMOTION DU SPORT SANTE

## MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS NAGEZ FORME SANTE

### Objectif

**Accueillir de nouveaux publics.  
Diversifier l'offre de pratique.**

---

#### Actions éligibles [intitulé]

---

- Création d'une section Nagez Forme Santé (obtention de l'agrément)
- Création d'une section ou d'un créneau avec des partenaires locaux (maison sport-santé, associations, ...)

---

#### Public cible [bénéficiaires]

---

- Nageurs et non-nageurs atteints de pathologies pour lesquelles l'activité physique est recommandée comme outil de prévention ou d'amélioration du capital santé

---

#### Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

---

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [*description*]. *Pour les sections NFS, le seuil de rentabilité est estimé à 6 personnes.*
- Expérience et solidité de l'équipe projet (nombre de bénévoles et de salariés diplômés mobilisés, répartition des rôles, etc.) [*moyens humains*].

*Une attention particulière sera accordée aux équipes projets respectant les attendus en matière de gouvernance du sport (parité, engagement des jeunes, ...). Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.*

---

#### Evaluation

---

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Sport-santé**, les indicateurs attendus sont

- *Pour les nouvelles sections : l'agrément du club (Nagez Forme Santé) et/ou la formation d'un éducateur au cours de la saison.*
- *Pour les sections déjà agréées : les partenariats noués avec des structures (Maison Sport-Santé, Contrats Locaux de Santé, associations de malades, ...)*

*Les actions sport-santé sont identifiées comme une priorité nationale, répondant à un besoin sur l'ensemble du territoire.*

---

#### Sources de co-financement possibles

---

Les actions sport-santé peuvent également être financées par les DRAJES (via le CompteAsso) et/ou les Fond de Développement de la Vie Associative ( <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>)

Pour plus d'information sur le sport santé, une note de l'ANS est disponible au lien suivant : [Note de l'ANS](#)